

## SERVICE EUROPEEN POUR L'ACTION EXTERIEURE



LE CHEF DE DIVISION

DIRECTORAT Europe de l'Ouest, Balkans occidentaux et Turquie  
Europe de l'OuestBruxelles, 29 JUILLET 2014  
EEAS/III/A/1/AG

REQU 01 AOUT 2014

**Objet: Libre circulation des personnes**

Cher Monsieur,

M. le Président José Manuel Barroso vous remercie de votre lettre du 8 juillet concernant la demande par la Suisse de renégocier l'accord de libre circulation des personnes entre la Suisse et l'Union européenne.

Je puis vous assurer que la Commission européenne est bien consciente de la situation des frontaliers ainsi que du fait que le projet adopté par le Conseil Fédéral le 20 juin dernier sur la mise en œuvre des nouvelles dispositions constitutionnelles prévoit que les quotas s'appliqueraient également aux frontaliers.

La Commission s'est exprimée clairement après le vote et maintient sa position: le principe de la libre circulation n'est pas négociable. Comme expliqué par la Haute Représentante Catherine Ashton le 25 juillet dernier, l'UE n'est pas en mesure de répondre favorablement à la demande de la Suisse d'entrer en renégociation sur l'introduction de quotas et de préférence nationale.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de ma considération distinguée.

  
Gianluca Grippa

M. Michel Charrat  
Président du Groupement transfrontalier européen  
50 rue de Genève - BP35  
74103 Annemasse cedex